

Montréal, le 27 mai 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation du registre des entités visées par les
normes de fiabilité (mise à jour statutaire)
(Dossier R-4179-2021)**

Chère consœur,

Dans sa [lettre](#) du 26 mai 2022, le Coordonnateur demande à la Régie de l'énergie (la Régie) de repousser du 27 mai au 30 juin 2022 le dépôt de ses réponses aux demandes de renseignements (DDR) no. 1 et no. 2 dans le dossier mentionné en objet.

Le Coordonnateur soumet que d'autres analyses et plusieurs réflexions supplémentaires sont nécessaires pour répondre à ces DDR.

Le Coordonnateur soumet que la DDR no 2 vise également des modifications au Registre et que le dépôt de multiples versions du Registre dans un même dossier n'est pas souhaitable.

Considérant les motifs invoqués par le Coordonnateur, la Régie lui accorde le délai demandé et attendra le dépôt de ses réponses aux DDR n^o 1 et n^o 2 ainsi que le texte révisé du Registre et du Glossaire au plus tard le **30 juin 2022 à 12 h**.

La Régie souligne que cette nouvelle preuve sera essentielle à la planification du déroulement du présent dossier et qu'elle souhaite la traiter avec célérité afin que la périodicité des mises à jour statutaires du Registre rencontre les objectifs recherchés.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd